



Rapport des juges en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa		
Date	Jeudi 27 août 2020	Heure de départ	16 h 00	
Conditions météorologiques	Courses 1 à 10 : Dégagé (Temp.: 16 °C)		Venteux: 7 km/h (Ouest)	
État de la piste	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)			
Nombre de courses	10	Courses de qualification	Inscriptions totales	85/102
Total des paris mutuels	\$153,793			
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef	Juge associé	Juge associé
Weber Michael	Coles Sharla	McKay, Robert (À distance)

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Le meneur, Emil Toth, a été trouvé coupable d'avoir enfreint la règle de la CAJO 22.19 (défaut de garder les deux pieds dans les étriers), en menant le cheval, "MISTER GODRO", dans la Course 10, du 23 août 2020. Il s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$100 (#1061015).
- Deux retraits anticipés (maladie) pour "THE SEASHADOW" de la Course 3, et pour "JULIO LAUXMONT" de la Course 6.
- Nous avons discuté avec les meneurs, Guy Gagnon, Pierre Desjardins, Matthew McDonald et Derek Romano, ainsi qu'avec l'assistant du juge de paddock, Ken Guy, concernant le rapport soumis par le vétérinaire de la CAJO pour "SOS JUSTIFIED", dans la Course 3, du 20 août 2020.

Courses :

- Eric Gnocchini a été autorisé à se retirer d'une course.
- Le #4, "PERFECT DALIANCE", (Jonathan Lachance), a eu de l'équipement brisé (support de tête), au poteau de ¼ de mille et il est arrivé avec de l'équipement brisé. Le

#3, "WRANGLER CHARM", (Sebastien Turenne), a fait un bris après le poteau de $\frac{3}{4}$ de mille et il est arrivé avec l'équipement brisé (protège genoux). Après la course, le #3 a été vérifié par le vétérinaire de la CAJO, qui lui a trouvé une petite abrasion cutanée, qui ne posait toutefois aucun problème pour imposer une action réglementaire.

À cause d'une difficulté technique, l'image électronique a été coupée et les trois premiers chevaux n'étaient pas visibles. L'arrivée a été examinée en se servant de la vidéo de la course où les trois premiers chevaux étaient bien séparés. Rien à signaler.

2. Le #1, "ORLYS PRIDE", (Richard Simard), a eu de l'équipement brisé (baguette et support de tête), avant le poteau de $\frac{3}{4}$ de mille. Il est arrivé en 4^e position avec de l'équipement brisé.

Enquête et objection déposée par le meneur du #2, "GOLDEN DYNAMITE", (Stephane Brosseau), qui avait fait un bris après le départ, contre le #3, "MONTANABLACKANGEL", (Pascal Berube), qui avait fait un bris avant et après le départ. M. Brosseau a déclaré que le #3 avait dévié vers lui, entraînant son cheval à faire un bris, ce qui n'a pas été soutenu par la vidéo. L'objection a été rejetée. Rien à signaler.

Vidéo pour l'enquête : <https://youtu.be/HtP2ookK84XM>

3. Rien à signaler.
4. "STORMONT TIM", (Kevin Benn), a eu de l'équipement brisé (protège genoux), après le poteau de $\frac{1}{2}$ mille pour ensuite faire un bris (signalé également dans la statistique pour bris d'équipement), et il a terminé la course avec de l'équipement brisé.

Examen du bris fait par le #1, "BEYOND THE LENS" (Stephane Brosseau), avant et après le poteau de $\frac{3}{4}$ de mille. Lors du bris d'allure, le #1 a causé des interférences au #4, "AIM HIGH HANOVER", et au #5, "INDI". Aucun placement n'est requis comme le #1 est arrivé après ces deux chevaux. Rien à signaler.

5. Rien à signaler.
6. Rien à signaler.
7. Avant le poteau de $\frac{1}{2}$ mille, le #7, "DANCE MACHINE", (Tyler Jones), arrivé en 5^e position, est venu vers le #1, "TASK BAR HANOVER", (Richard Simard), arrivé en 2^e position. Aucune infraction. L'entraîneur du #7, (Courtney Robinson), fera un ajustement à l'équipement afin de corriger le problème survenu. Rien à signaler.

8. Enquête et objection déposée par le meneur du #5, "PC HEISENBERG", (Clarke Steacy), arrivé en 3^e position, contre le #8, "PRECIEUSE CC", (Claude Beausoleil), arrivé en 3^e position. M. Steacy a déclaré que le #5, en traversant le tracé, avait accroché le pied avant de son cheval juste après le départ, ce qui n'avait pas été soutenu par la vidéo. L'objection a été rejetée. Rien à signaler.

Vidéo pour l'enquête : https://youtu.be/sKco1geFh_o

9. Enquête pour le #6, "RESOUNDING", (Clarke Steacy), a fait un bris avant le départ, et comme il n'avait pas atteint le poteau de remboursement lorsque le juge au départ avait relâché le peloton, il a reçu un remboursement complet (\$758), conformément à la règle de la CAJO 22.03(I).

Vidéo pour l'enquête : https://youtu.be/qLGVEUCCp_o

Le #5, "MONEY EARNED", (Stephane Lareau), a eu de l'équipement brisé (baguette de tête) après le départ, et il a terminé la course avec de l'équipement brisé. Rien à signaler.

10. Rien à signaler.

Réclamations : Aucune